



CHANTEAU N° 09/2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 avril 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Présents : BOTELLO Christel, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, PERDOUX Marc, TAVARES MARQUES Charlene, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain

Membres excusés : PRONO Gilles procuration à BOTELLO Christel, DANTHU François procuration à RISSET Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : subvention départementale pour gymnase

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet des panneaux photovoltaïques ne se fera pas cette année. Le dossier ne peut pas être étudié dans l'état actuel. Un projet d'ensemble des bâtiments de la commune sera mis en place avec l'aide d'un bureau d'études.

Le gymnase, tel qu'il est là, pose problème dans l'éclairage et les chaudières très vieillissantes (20 ans).

Madame le Maire propose un projet sur l'économie d'énergie sur le bâtiment type « gymnase ».

Le remplacement des projecteurs éclairages qui sont obsolètes avec une consommation maxi par projecteur de plus de 400 Watts.

Le gymnase est doté de 30 projecteurs. Ils seront remplacés par des modules à éclairage Led qui permettra de diminuer la quantité de supports mais surtout une économie aux alentours de 60 % de consommation énergétique.

Afin d'optimiser cette économie, nous remplacerons également les deux chaudières.

Appareils qui tombent souvent en panne par leur vétusté, parfois irréparable par manque de pièces de rechange des fournisseurs. Celles-ci seront remplacées par des chaudières gaz à compensation qui apportera une économie de 40 à 50 % sur la consommation.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID : 045-214500720-20240429-09_2024-DE



Le projet se décompose comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - Rénovation de l'éclairage du gymnase | 14 581,40 € HT |
| - Rénovation de l'éclairage vestiaires et sanitaires | 1 876,80 € HT |
| - 2 chaudières à gaz à condensation | 8 594,65 € HT |

Pour un montant total HT de 25 052,85 €.

Le Conseil départemental abonde ce projet à hauteur de 80 %, soit 20 042,28 €.
Il reste à la charge de la commune : 5 010,57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie sous sa responsabilité

Madame le Maire,



Christel BOTELLO